

donnât préalablement une spécification exacte des Nonces Dissidens, pour les empêcher de se glisser dans leurs délibérations, ce que Mr. Ozarowski leur promit de faire, lorsque le tour de voter seroit venu aux Nonces de Prusse. On commença là-dessus à recueillir les suffrages. Le Comte Sapieha, Staroste de Merezki & Nonce de Slonien, & Mr. Scipion, Staroste de Lipski & Nonce de Lide, les eurent presque tous; il s'en trouva cependant quelques-uns pour Mr. Massalski, Staroste & Nonce de Grodno dans le Palatinat de Troek; mais celui-ci les céda au Staroste de Merezki. La Session finit le soir vers les 9. heures, après des oppositions formées par le Nonce du District d'Orzan.

Le 2. Mai auquel elle fut limitée, à cause de la Fête du jour précédent, on continua à recueillir les voix, qui se trouverent encore toutes pour Mrs. Sapieha & Scipion, en faveur desquels le nombre étoit presque égal; mais s'étant élevés des contestations qu'on ne put appaiser dans cette Session, dans laquelle reparurent les Nonces Dissidens, on la remit au 4.

Ces disputes, que le trop grand nombre de Nonces des Palatinats de Braclow & de Czernikow venus à la Diette, avoit fait naître, recommencerent d'abord dans cette sixième Session. L'animosité alla même si loin, qu'un Towaritz, qui n'étoit que spectateur, arracha des mains d'un Nonce du premier de ces Palatinats, le Livre des Constitutions, par où il vouloit prouver les droits de sa Province: Cette entreprise téméraire émut toute la Chambre; le Towaritz trouva néanmoins occasion de s'échaper; mais les esprits s'échauffans de plus en plus, Mr. Ozarowski, pour prévenir de plus grands inconvéniens, jugea à propos de limiter la Session jusqu'au lendemain matin.